



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

ARRETE n°2018-1059/SG/DRECV du 13 juin 2018
relatif au renouvellement des membres
de la commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 123-4, R 123-34 à D 123-37 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles les articles R133-3 à R133-13 ;

VU l'arrêté préfectoral n°98-2539/DR1 du 12 octobre 1998 instituant la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, présidée par le président du tribunal administratif de La Réunion ou son représentant, est composée comme suit :

Au titre de quatre représentants de l'Etat désignés par le préfet :

- Un représentant du préfet ;
- Deux représentants du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Un représentant du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Au titre des maires :

M. Richard NIRLO (titulaire) et M. Stéphane FOUASSIN (suppléant) désignés par l'association des maires du département de La Réunion.

Au titre du conseil départemental :

Mme Yvette DUCHEMANN, (titulaire) et M. Gérald MAILLOT, (suppléant).

Au titre des deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement :

- M. Jacques MACE, président de la fédération départementale des chasseurs de La Réunion ;
- M. Roland TROADEC, représentant l'association Vie Océane.

.../...

Au titre d'une personne inscrite sur une liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur, avec voix consultative :

- M. Hubert REMOND, président de l'association des commissaires enquêteurs des départements de l'océan Indien (ACEDOII).

Les membres désignés ci-dessus, autres que les représentants des administrations publiques, sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

ARTICLE 2 - Le fonctionnement de la commission est régi par les articles R133-3 à R133-13 du code des relations entre le public et l'administration.

Les membres de la commission respectent la confidentialité des débats auxquels ils ont participé.

ARTICLE 3 - La commission se réunit sur convocation de son président et le secrétariat est assuré par les services de la préfecture (DRECV/BCV).

ARTICLE 4 - L'arrêté préfectoral n°15-2018/SG/DRCTCV4 du 23 octobre 2015 renouvelant les membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est abrogé.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture et le président du tribunal administratif de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et dont copie sera adressée à tous les membres de la commission.

Fait à Saint-Denis, le

13 JUIN 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Frédéric JORAM